

République Française

MAYOTTE

COMMUNE DE SADA

COMMUNE DE SADA N° 82 / CS/ 2023

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 08 /12/ 2023**

Nombre de Conseillers en exercice	33
Présents	18
Votants	20
Votants Contre	00
Votant pour	20
Abstentions	00

L'an deux mille vingt et trois, et le 08 Décembre le Conseil Municipal de la Commune de SADA réuni en session ordinaire, à la salle de spectacle de la MJC de Mangajou, après convocation légale, sous la présidence de M. ABDALLAH Houssamoudine, maire de la commune de sada

**Etaient présents :** ABDALLAH Houssamoudine -- YSSOUFI Chaïdati -- MOHAMED Fatima -- ATTIBOU Zainati -- SAID Sitti - BOINA MZE Salim – KELLY -- AMADI Malka Ayoub Khan – FARSI Chantal – NDZAKOU Mikidadi Assani -- ALLAOUI Mohamed – ALI Inayat -- FARADJI Saindou -- CHAKRINA Ismael -- BOINALI Zouhourati -- SAINDOU SILAHI Anli -- ABDILLAH Haribou -- ALI Chamsia -- MOHAMED Zainaba

**Procuration :** TAMIMOU Ali Dahalani (a donné procuration à SAINDOU SILAHI Anli) - ABDALLAH Chaharia (a donné procuration à Farsi Chantal) -

**Absents :** MADI Fatima -- OMAR Zoulayha Binti Omar -- ABDOU Mohamed -- OUSSENI Oissulati – SAID-SOUFFOU Soula -- SOUHAILI Yanis Adel Moussa -- MATTOIR Laidine Navi -- ATTOUMANI Nayma -- MIRADJI Daanti -- ANDY Ali -- WIRDANE Ahmed -- MADI Ali -- MOUSSA Dinimohamadi

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à Mayotte, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Mme YSSOUFI Chaïdati ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

Sur proposition de Monsieur le maire et après examen détaillé,

Il est exposé que La municipalité de SADA a affiché la volonté de mettre en place une Maison de Services Publics (MSP), en vue de rapprocher les services publics au plus près de la population. Le bâtiment présent sur la parcelle retenue (ex MJC), est fortement dégradé, et ne répond plus aux normes de sécurité des ERP, et aux normes sismiques. Après avoir envisagé une réhabilitation du bâtiment, la commune a opté pour une démolition et reconstruction de la structure.

Situé en plein cœur de Sada, cet établissement de quatre niveaux est une aubaine pour la population car c'est un lieu qui regroupe plusieurs administrations (bureau de poste, la greffe, CCAS, CS ainsi que la permanence du CSSM) pour simplifier le quotidien des usagers.

Dans l'étude initial, le coût de l'opération était évalué à 2 982 703,28 €. Nous avons sollicité votre participation et celle d'autres partenaires financiers et avons obtenu une enveloppe budgétaire pour démarrer les travaux.

OBJET : demande de subvention de la 3CO pour la construction de la Maison France Services de Sada

NOTA. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19/12/2023 que la convocation avait été faite le 23/11/2023

Le Maire  
  
ABDALLAH  
Houssamoudine



Les financements obtenus se décomposent ainsi :

Montant des subventions obtenues	
ETAT/CCT 2019-2022	1 139 496,00 €
ETAT/CCT	504 053,60 €
3CO - 2023 - Délibération n°25	105 100,00 €
FCTVA	559 065,91 €
Fonds propres	210 200,00 €
<b>Total subvention</b>	<b>2 517 915,51 €</b>

Dans le but d'améliorer le dernier niveau, le R+4, la maîtrise d'ouvrage a exprimé le souhait de modifier l'usage de celui-ci initialement prévu en espace partiellement couvert et très ouvert sur les extérieurs, type terrasse en hauteur pour qu'il devienne en une salle multifonctionnelle pour toutes sortes d'événements. Pour cela, des études complémentaires ont été engagées afin de prendre en compte ces paramètres. Le nouveau coût du projet suite aux modifications du quatrième niveau s'élève à **3 408 938,50€**. La prise en compte de ces sujétions techniques imprévues nécessite un besoin de financement complémentaire de **891 022,99 €**.

La commune de Sada a reçu un fonds de concours communautaire de 105 100.00 € pour l'année 2023. Nous en remercions. Afin de chercher d'autre source de financement pour boucler l'enveloppe budgétaire de cette opération, au titre l'année 2024 j'ai l'honneur de vous soumettre une demande de subvention à hauteur de **105 100,00** euros soit **3,085 %** du coût global de l'opération de comme indiqué dans le plan de financement ci-dessous :

Coût de l'opération	Part Etat (CCT 2019-2022)	Part Etat CCT	Part 3CO (2023)	Part 3CO (2024)	Autres financeurs	Part FCTVA	Part Commune
100%	33,43%	14,79%	3,085%	<b>3,085%</b>	23,05%	16,4 %	6,17%
3 408 938,50 €	1 139 496,00 €	504 053,60 €	105 100,00 €	<b>105 100,00 €</b>	785 922,99 €	559 065,91 €	210 200,00 €

Après avoir débattu sur les principaux éléments qui nous sont exposés, le conseil municipal à l'unanimité des membres, décide de délibérer pour :

- Solliciter Le concours financier de la 3CO pour une demande de subvention à hauteur de **105 100,00 €**.
- Valider le nouveau plan de Financement ci-dessus .
- Autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la faisabilité de ce projet.

Tous les membres présents ont signé sur le registre de délibérations.

Fait à Sada, le 14 Décembre 2023



AR-Préfecture de Mayotte

Acte certifié exécutoire

976-200008878-20231219-6-DE

Réception par le Préfet : 19-12-2023

Publication le : 19-12-2023

ABDALLAH HOUSSAMOUUDINE